

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande, de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE RAJEUNISSEMENT du corps des officiers de marine

Nous n'avons pas ménagé nos critiques à M. Pierre Baudin lorsqu'il s'est agi de son attitude dans la question des poudres ou des projets qu'on lui prêtait concernant la fusion, dans les ports de guerre, des directions des constructions navales ou de l'artillerie, ou encore la suppression trop radicale de Rochefort et le désarmement malencontreux de la rade des Trousses. Par contre, nous avons toujours reconnu la sollicitude apportée par lui, dès son arrivée au ministère de la Marine, dans les questions relatives aux diverses catégories du personnel, et nous sommes heureux de souligner l'importance des projets de loi qu'il a déposés concernant, l'un, les officiers de marine et le corps des équipages de la flotte, l'autre le corps des ingénieurs du génie maritime, qui seront repris par son successeur.

Le premier de ces projets de loi répondait à ce double objectif : augmenter le nombre des officiers de vaisseau, et rajeunir leurs cadres.

La nécessité d'augmenter le cadre des officiers résulte surtout du chiffre de plus en plus considérable des effectifs qu'embarquent nos puissantes unités modernes, sans compter ceux qui vont être affectés à des services nouveaux, tels que l'aéronautique et la défense des côtes.

Quant à la nécessité du rajeunissement, il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur les marines étrangères. Partout on a reconnu que les officiers dans la force de l'âge, dans la plénitude de leurs facultés physiques, aussi bien qu'intellectuelles, pour commander, non pas seulement les puissantes unités de combat qui constituent les flottes modernes, mais aussi les escadrilles, chaque jour plus importantes dans tous les pays, de torpilleurs et de sous-marins.

On a donc facilité partout l'accès aux grades supérieurs des jeunes officiers dont la valeur était reconnue, et l'on a obtenu ce résultat qu'à grade égal les officiers généraux et supérieurs des marines étrangères sont, en moyenne, de dix ans moins âgés que les nôtres. Une telle situation nous met dans un état d'infériorité grave, et il importe d'y remédier sans plus de retard.

La question n'était pas simple ; la première idée qui se présente à l'esprit, quand on se préoccupe du rajeunissement des cadres, est de combiner une diminution du nombre des officiers subalternes avec une augmentation de celui des officiers des plus hauts grades ; les difficultés du service ne permettaient pas de songer à diminuer le nombre des enseignes, ni celui des lieutenants de vaisseau, et les effectifs des hauts grades étaient d'autre part suffisants pour les besoins du commandement.

Le projet de loi élaboré par M. Baudin résout la difficulté par trois moyens principaux, en premier lieu par un abaissement très sensible de la limite d'âge, qui reste à 65 ans pour les vice-amiraux, et se trouve abaissée de 62 ans à 60 ans pour les contre-amiraux, de 60 à 55 pour les capitaines de vaisseau, de 58 à 53 pour les capitaines de frégate, qui sera fixée à 50 ans pour les capitaines de corvette, et sera ramenée de 53 ans à 50 pour les lieutenants de vaisseau, de 52 à 48 pour les enseignes.

Le second moyen consiste à créer le grade de capitaine de corvette, depuis si longtemps réclamé par nous dans nos rapports sur le budget ; ce grade, qui correspond, on le sait, à celui de chef de bataillon, et répond parfaitement à l'importance de certains commandements et de certains services à

bord, permettra aux officiers de marine d'obtenir de bonne heure les avantages matériels et moraux que comporte la situation d'officier supérieur, et retiendra en service les lieutenants et enseignes de vaisseau qui pourraient être tentés de chercher ailleurs ces avantages.

Enfin, il est créé deux cadres sédentaires, l'un pour la défense des places fortes maritimes, qui va passer de la Guerre à la Marine, l'autre pour le service hydrographique, par suppression du petit corps des ingénieurs hydrographiques. Ces deux cadres recruteront, le premier, un certain nombre d'officiers spécialisés dans les études hydrographiques, le second, des officiers fatigués du service à la mer.

La création de ces deux cadres, combinée avec une augmentation du nombre des adjudants principaux, qui prennent le nom d'officiers des équipages, permettra d'accroître le nombre des officiers subalternes, tout en dégageant les voies d'accès aux grades supérieurs. Les officiers des équipages remplaceront à terre et dans les états-majors des écoles flottantes, un grand nombre de lieutenants de vaisseau, et surtout d'enseignes.

Le projet de loi crée également, dans le corps des équipages, un nouveau grade, celui de maître principal. Les maîtres principaux, comme leurs similaires, les warrant-officiers de la marine britannique, auront une situation analogue à celle des adjudants-chefs dans l'armée de terre, et rempliront à bord certaines fonctions aujourd'hui confiées à des enseignes de vaisseau. Cette innovation aura le précieux avantage d'ouvrir aux meilleurs sujets de notre marine des perspectives d'avenir de nature à retenir ceux qui, aujourd'hui, vont chercher dans l'industrie des situations mieux rémunérées.

Le Parlement a déjà consenti de lourds sacrifices pour mettre notre marine en état de prêter à notre armée de terre un concours efficace. Nous n'aurons rempli que la moitié de notre devoir si, après avoir accordé tous les crédits demandés pour la construction de puissantes unités, nous reculons devant les dépenses indispensables pour donner à nos bâtiments les officiers et les équipages qui les conduiront au combat.

Emile CHAUTEAUX,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien Ministre,
Rapporteur du Budget de la Marine au Sénat.

La consommation du Tabac

Dans les dix dernières années, on a enregistré une progression constante du chiffre de la vente des cigares et des cigarettes.

D'après une statistique de la Régie, le produit des ventes s'est élevé de quatre cent vingt millions 550.037 francs en 1902, à 534 millions 228.819 francs en 1912, soit une augmentation globale de 113.678.782 francs.

Les résultats déjà connus de l'année 1913 ne sont pas moins brillants. Les recettes de la régie des tabacs s'élèvent fin septembre à la somme de 399.839.000 fr. contre 394.983.000 fr. à la même époque de 1912. L'augmentation est donc pour ces 9 mois de 4.856.000 fr.

L'élévation des tabacs et cigares de luxe en 1910 a amené une diminution sur ces articles ; mais le public a acheté davantage les qualités ordinaires. Il y a compensation.

La vente des poudres à priser a suivi des courbes marquées pendant ces dix dernières années ; elle est inférieure, en 1912, de cent mille kilos sur 1902.

Publicité

Boulevard de la Villette, un honorable épicière affiche :
Raisins du Loupillon ; grande baisse de prix.
M. Fallières n'est plus président.

INFORMATIONS

LE NOUVEAU MINISTÈRE

Le nouveau Ministère est constitué. M. Doumergue a réussi à mener à bien l'œuvre républicaine dont il avait été chargé.

Voici la composition du nouveau Ministère :

Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. Gaston DOUMERGUE.

Intérieur : M. René RENOULT.

Finances : M. CAILLAUX.

Guerre : M. NOULENS.

Marine : M. MONIS.

Travaux publics : M. Fernand DAVID.

Commerce et P. T. T. : M. MALVY.

Instruction publique : M. René VIVIANI.

Colonies : M. LEBRUN.

Justice : M. BIENVENU-MARTIN.

Agriculture : M. RAYNAUD.

Travail : M. METIN.

Sous-Secrétaires d'Etat

A l'Intérieur : M. Raoul PERET.

A la Guerre : M. MAGINOT.

A la Marine marchande : M. AJAM.

Les trois sénateurs-ministres appartiennent à la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste : MM. Gaston Doumergue, Bienvenu-Martin et Monis.

Les huit députés ministres sont inscrits :

Trois à la gauche radicale : MM. Caillaux, Fernand David, Noulens.

Deux au groupe des radicaux-socialistes : MM. Malvy, René Renault.

Deux à la gauche démocratique : MM. Lebrun et Raynaud.

Un aux républicains socialistes : M. Viviani.

Aucun des nouveaux ministres ne faisait partie du précédent Cabinet.

Tous les nouveaux ministres ont déjà été titulaires de portefeuilles, mais MM. Noulens et Malvy n'avaient été encore que sous-secrétaires d'Etat.

M. Gaston Doumergue est sénateur du Gard.

M. Bienvenu-Martin est sénateur de l'Yonne.

M. Monis est sénateur de la Gironde.

M. René Renault est député de la Haute-Savoie.

M. Caillaux est député de la Sarthe.

M. Noulens est député du Gers.

M. Viviani est député de la Creuse.

M. Malvy est député du Lot.

M. Fernand David est député de la Haute-Savoie.

M. Raynaud est député de la Charente.

M. Lebrun est député de Meurthe-et-Moselle.

L'accueil fait à gauche au nouveau ministère est des plus sympathiques ; les réactionnaires ne décollèrent pas évidemment.

Dans les couloirs, M. Benoît agit le spectre de la R. P. et les cléricaux murmurent : « C'est un ministère de combat. »

L'espoir qu'ils avaient de revenir au pouvoir grâce à l'apaisement, est perdu au moins pour longtemps.

Les crises ministérielles sous Louis-Philippe

La fréquence des crises ministérielles n'est pas un monopole de la République. Sous le règne de Louis-Philippe, il y en eut dix-huit.

Le « premier » ministère, que le roi présidait » dura du 11 août 1830 au 28 octobre. Vint ensuite le ministère Laffitte, qui vécut du 2 novembre 1830 au 9 mars 1831. Un « troisième » ministère fut constitué, le 13 mars, par Casimir Périer ; celui-ci fut emporté par le choléra le 16 mai 1832 ; mais, sous la présidence du roi, le Cabinet

dominait M. de Montalivet, se maintint jusqu'au 11 octobre. Le « quatrième » ministère se présenta devant les Chambres le 11 octobre 1832 ; il était présidé par le maréchal Soult et comptait, parmi ses membres, Thiers et Guizot ; après avoir subi divers replâtrages, il mourut le 18 juillet 1834.

Le comte Gérard forma le « cinquième » ministère, dont l'existence fut très courte : du 18 juillet au 29 octobre 1834 ; plus courte encore celle du « sixième », présidé par M. le duc de Bessaro ; elle ne dura que trois jours. On passa à un « septième » ministère, qui eut pour chef le maréchal Mortier, du 18 novembre 1834 au 20 février 1835. Une très longue crise suivit sa chute ; ce n'est, en effet, que vingt jours plus tard, le 12 mars, qu'un « huitième » ministère se présenta, sous la présidence du duc de Broglie ; divers replâtrages, puis le ministère tomba le 5 février 1836.

« Neuvième » ministère, présidé par Thiers (dix-sept jours de crise), du 22 février au 25 août ; « dixième » constitué après douze jours de crise sous le comte Molé ; il dura du 6 septembre 1836 au 8 mars 1837. Cette fois, la crise fut exceptionnellement longue, « un mois et demi ». On passa au « onzième » ministère, le deuxième du comte Molé (15 avril-22 janvier 1839). Après une crise de douze jours, le roi imposa un « troisième » ministère Molé, le « douzième » du règne ; mais celui-ci succomba le 8 mars 1839. Le « treizième » ministère, présidé par le roi, avec Girod (de l'Ain), de Montebello, de Gasparin, du 31 mars au 12 mai.

Le maréchal Soult revint au pouvoir le 12 mai — « quatorzième » ministère — et tomba le 20 février 1840. Le « quinzième » ministère avec M. Thiers, du 1^{er} mars au 21 octobre. « Seizième » sous la présidence du maréchal Soult ; celui-ci est le long ministère, où Guizot entra, comme ministre dirigeant. Mains replâtrages en 1842, 1843, 1845, 1847. Le « dix-septième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Le « dix-neuvième » ministère fut nommé le 19 septembre 1847, présidé par M. Guizot ; il tomba le 23 février 1848, avec Louis-Philippe.

Le « dix-huitième » ministère, cependant un dix-huitième ministère, le 24 février, en pleine révolution, ministère mort-né avec Odilon Barrot.

Les Verreries de Carmaux

Le Syndicat des verriers de Carmaux ayant présenté à l'administration des verriers une liste de réclamations tendant au relèvement des salaires, l'administration a répondu par une fin de non-recevoir, en faisant remarquer que, jusqu'ici, le personnel avait été payé à des prix majorés de 2% sur ceux payés dans toutes les verreries de France.

On annonce que les verreries ont l'intention de transporter une partie de leurs ateliers près de Bordeaux.

Contre l'alcoolisme

Les « travailleurs du Livre » viennent d'adopter contre l'alcoolisme, les décisions suivantes :

« Seront appelés devant le Comité qui pourra les radier temporairement ou définitivement du placement ou du Syndicat :

« 1. Les confrères dont l'état d'ivresse aura été dûment constaté et qui auront causé du scandale dans les locaux de la Société ;

« 2. Les confrères envoyés en place par la Chambre syndicale et qui se seront fait conduire pour ivresse ;

« 3. Les confrères qui se présenteront en état d'ivresse et de ce fait, troubleront les assemblées générales ou toute autre réunion corporative. »

Le Record du Bluff financier

Un Syndicat qui s'est constitué pour exploiter des mines de charbon dans l'Alaska, et qui est actuellement poursuivi par le gouvernement des Etats-Unis pour opérations frauduleuses, paraît avoir réalisé la mystification la plus audacieuse connue dans les annales de la finance. On l'accuse d'avoir, pour obtenir des capitaux, fait construire dans la région où se trouvent ses prétendues mines de charbon une ville fastueuse tout en façade, pleine d'attraction, avec hôtels, cafés, restaurants, etc. Cette ville improvisée comme les bâtiments provisoires d'exploitation, avait été baptisée « Horner », et était d'ailleurs complètement inhabitée ; il en fut pris des photographies, qui illustrèrent les prospectus de la Compagnie et alléchèrent les capitalistes. Puis la ville ne servant plus à rien, aurait été complètement démolie. Il paraît que les milliardaires Rockefeller et feu H. Rogers, qui s'y connaissent ou s'y connaissent en affaires, se seraient laissés prendre dans celle-là, faute d'avoir fait un voyage d'ailleurs peu attrayant dans l'Alaska.

L'aiguille creuse

Jeudi dernier, une jeune et jolie femme, Mme Marjorie Grass, mariée depuis une semaine seulement, assistait à une séance de cinéma à New-York ; elle était assise dans un fauteuil, regardant les tableaux qui passaient, lorsque un jeune américain du Sud vint prendre un siège à côté d'elle. Soudain, elle ressentit au bras une vive piqûre, et le membre s'engourdit immédiatement après. Sentant qu'elle allait perdre connaissance, elle fit un grand effort de volonté, se leva et se dirigea en chancelant vers la cabine réservée aux dames, où elle tomba dans les bras de la gardienne, non sans avoir eu le temps de dire ce qui lui était arrivé.

Cette déclaration éveilla des soupçons et l'on procéda à l'arrestation du jeune Américain, qui n'avait pas quitté son siège. Un médecin qui examina Mme Grass, déclara qu'on lui avait fait une injection sous-cutanée d'un fort narcotique, probablement du chloral. Devant les dénégations véhémentes de l'Américain, on chercha soigneusement à la place où les deux personnes étaient assises, et l'on découvrit sur le parquet une fine aiguille creuse. L'homme fut donc emprisonné, et Mme Grass va le poursuivre pour s'être livré sur elle à des voies de fait.

On croit que cet homme — saty-

re d'un nouveau genre — endormait les femmes qu'il désirait, les réclamaient ensuite comme siennes et les emmenait en voiture on ne sait où. On aurait donc mis la main sur un dangereux criminel, car New-York ainsi que d'autres grandes villes des Etats-Unis s'étonnaient depuis quelques temps déjà de la disparition mystérieuse de plusieurs jeunes femmes du meilleur monde et renommées pour leur beauté. La police de ces différentes villes était sur les dents et ne parvenait pas à résoudre le problème.

DANS LES BALKANS

Suivant le « Deutsche Volksblatt », le prince de Wied n'a pas encore fait connaître sa réponse en ce qui concerne le trône d'Albanie.

Cette réponse, d'ailleurs ne saurait tarder. On ignore encore les détails du couronnement. Il est toutefois probable que les notables albanais proclameront le prince de Wied, roi d'Albanie, et que les puissances, considérant cette proclamation comme une affaire d'ordre intérieur, ne refuseront pas leur adhésion.

La nomination du prince de Wied éveille peu de commentaires dans la presse austro-hongroise. Quelques journaux se bornent à exprimer le vœu que le prince réussisse à mener à bien la lourde tâche qui va lui incomber. On ne se fait à Vienne aucune illusion sur les difficultés du problème albanais, mais on compte beaucoup sur l'habileté du nouveau souverain et sur le patriotisme du peuple albanais, pour que l'œuvre de la diplomatie austro-hongroise n'aboutisse pas à des difficultés internationales.

Petites Nouvelles

Le doyen des auteurs dramatiques, l'auteur des « Pirates de la Savane » et de « La Bouquetière des Innocents », Ferdinand Dugué, qui était âgé de 98 ans, a été renversé par une voiture, sur un boulevard de Paris, et est mort des suites de ses blessures.

— Dimanche a eu lieu à Belfort, l'inauguration d'une plaque commémorative apposée sur la maison dans laquelle naquit le général de Négrier, ancien inspecteur de l'armée.

— La neige recouvre tout le pays de Gex. Sur le Jura gressien, elle atteint une épaisseur de 50 centimètres et la continue à neiger.

— Malgré les mesures énergiques prises, le choléra continue à faire des ravages à Constantinople. Il y a eu onze cas.

— Le chalutier à vapeur « Lauenburg » en pêchant près d'Heligoland, a trouvé l'épave du dirigeable de la marine qui s'était perdu en mer, et a recueilli deux grands réservoirs à benzine et une partie de l'armature. Des torpilleurs vont se rendre avec le chalutier à vapeur, sur le lieu de la découverte.

— Un incendie s'est déclaré dans la mine Emma, arrondissement de Rybnik (Allemagne), à 200 mètres de la surface, par suite de l'éruption de gaz inflammables. Treize mineurs ont péri, trois n'ont pas été retrouvés.

— Un journaliste, M. Malick, 50 ans, demeurant 4, impasse Popincourt, à Paris, a été blessé d'un coup de couteau en pleine poitrine par un jeune homme auquel il refusait l'aumône, avenue Parmentier. Son état est grave.

— Samedi soir, à Toulouse, des étudiants s'amusaient à frapper aux portes des immeubles de la place de la Concorde, lorsqu'un rentier nommé Pessemesse, tira sur le groupe trois coups de revolver. Un jeune étudiant de 19 ans, Pierre Gilbert, élève à l'Ecole des Beaux-Arts, a été tué. Le meurtrier a été arrêté.

CAUSERIE

La crise de la dépopulation

Par rapport à celle de l'Europe, notre mortalité représente un chiffre bas et relativement satisfaisant. Cela ne veut pas dire, bien entendu, qu'elle ne puisse pas être abaissée encore. Il serait assurément désirable de la voir tomber au niveau de celle de la Norvège (16 décès pour 1.000), de la Suède (16,3), de l'Irlande (17), du Danemark (18,7), de l'Angleterre (18,6) de l'Écosse (18,8) et de la Suisse (20,3) et, bien que la mortalité de notre pays soit ordinaire, il va de soi que si, par l'hygiène, la propreté, l'adduction des eaux potables, l'assainissement des villes et des campagnes, la culture physique, nous arrivions à obtenir une mortalité plus faible, nous atteindrions, non pas la correction totale de la dépopulation qui nous afflige, au moins une sorte d'atténuation non négligeable.

De grands progrès ont été réalisés, ils sont en bonne voie de continuation. L'abaissement de notre mortalité, même jusqu'au chiffre minimum réalisé par la Norvège, si désirable qu'il puisse paraître, ne serait pas, à lui seul, un remède suffisant à notre état maladif ; ce n'est pas lui qui augmentera d'une façon sensible notre population. Il l'augmenterait pas surtout l'effectif de la jeunesse. Il ferait simplement et davantage de notre pays ce qu'il commence à être, un pays de vieux.

Dans cet ordre d'idées, et au point de vue capital des forces créatrices, la mortalité qu'il importe, à une nation qui veut vivre, de combattre et de diminuer par tous les moyens, c'est la mortalité des enfants du premier âge. C'est là surtout que doit porter l'effort de l'hygiéniste, du législateur, du patriote véritable.

Or, de même que la France, par la fatalité de ses grandes guerres continentales et de ses petites guerres coloniales du XIX^e siècle, s'est livrée à un énorme gaspillage de son matériel humain, de même avec une sorte d'indifférence saisissante, elle s'est longuement, presque toujours, désintéressée de la déperdition de forces causée par l'improductivité des jeunes existences fauchées avant la quinzième année et surtout de sa mortalité infantile.

Protection des mères, assistance, maternités, asiles de convalescence pour les femmes accouchées, surveillance du lait, consultation de nourrissons, rien de tout cela n'existait avant la guerre franco-allemande. L'admirable loi Théodore Roussel, sur la surveillance des nourrices (1874), lui bienfaisante entre toutes, fut la première mesure sérieuse pour enrayer la mortalité infantile. Son action fut d'ailleurs lente et progressive. Il ne pouvait en être autrement.

Le 17 janvier 1902, la Commission sénatoriale chargée d'examiner la proposition de loi de M. Paul Strauss sur la protection et l'assistance des mères et des nourrissons, démontrait, dans son rapport, que l'abaissement de la mortalité de la première enfance, insuffisant malgré l'application de la loi Roussel, réaliserait pour la nation un gain non négligeable. A cette époque, sur 1.000 enfants nés vivants, nous en perdions encore 167 entre le moment de la naissance et l'accomplissement de la première année... Les mères norvégiennes n'en perdaient que 106 du même âge, les pauvres femmes irlandaises n'en perdaient que 96, le minimum observé, tandis que les prussiennes en perdaient 209 et les Italiennes 210...

Il est sans doute évident que si notre natalité était beaucoup plus élevée, le nombre des décès d'enfants de zéro à un an s'accroîtrait.

Ce qui le prouvait déjà, il y a quinze ans aux démographies, c'est que, de 1892 à 1897 par exemple, les départements français qui avaient la plus

haute mortalité infantile (groupe de plus de 250 décès, de plus de 200, de plus de 175) étaient précisément ceux en possession de la plus haute natalité : Nord, Seine-Inférieure, Pas-de-Calais, Corse, Somme, Finistère, etc. Mais ceci admis, il restait désirable et possible que cette mortalité, en ce qui concerne les enfants de zéro à un an, fût abaissée au niveau de celle de l'Irlande, 96 sur 1.000 et que la mortalité générale, fût abaissée à celle de la Norvège, 16 pour 1.000.

Les Irlandais et les Norvégiens obtenaient ces minima dans des climats bien plus humides et plus froids que le nôtre. Pourquoi ne pas espérer l'obtenir en France dans des conditions naturelles plus favorables ?

La situation démographique de l'enfance s'est bien améliorée depuis cette époque. Les diagrammes communiqués récemment par M. Mirman, directeur de l'Assistance publique, l'indiquent avec une netteté étonnante. En 1887 la mortalité infantile était encore de 300 sur 1.000. Nous la voyons osciller entre 250 et 167. Les efforts de MM. Ambrose Rendu, Henri de Parville, docteur Henri de Rothschild, de nombreux médecins, pour la surveillance ou la stérilisation du lait, par dessus tout l'apparition de la sérothérapie ont déterminé une amélioration sensible.

Les effets de la sérothérapie furent surtout sensibles à partir de 1901 où la mortalité infantile entra dans une voie décroissante où elle ne s'est pas arrêtée depuis.

Jean LALOY.

Plaisanterie qui finit mal

La presse de notre région publie un bien triste fait divers.

En bande, des étudiants s'amusaient samedi soir à Toulouse; ils parcouraient certaines rues en chantant, et plaisantant bien vieille mais toujours à l'ordre du jour, ils sonnaient aux portes des immeubles, à seule façon de réveiller les bourgeois endormis.

C'est la blague classique sinon originale, nouvelle; mais cette blague est de tradition parmi les jeunes noctambules, amoureux d'air, heureux de se sentir libres à des heures indues dans des villes, dans des quartiers où « l'on n'est pas connu ». A cet âge, à ces heures indues, les blagues, les farces, succèdent aux blagues, aux farces.

La blague classique est de sonner tard dans la nuit, à la porte d'un bon bourgeois ou d'un quidam quelconque. Les noctambules se cachent sous le balcon ou dans les encoignures des portes, pendant que l'un d'eux, bien à découvert, attend que la fenêtre s'ouvre.

Selon les probabilités, le bourgeois réveillé par le coup de sonnette, se lève et apparaît à la fenêtre en criant: « Qui est là? »

Alors, le noctambule, très poli, demande: « Pardon, monsieur, je viens chercher le sac? »

« Quel sac? » répliqua le réveillé plutôt maussade.

Et aussitôt, les noctambules cachés sous le balcon ou dans les encoignures des portes voisines, de hurler: « Le sac à m... espèce d'idiot! »

Evidemment, comme goût, comme parfum, comme esprit, la plaisanterie est douteuse. Mais qui jettera la pierre à ceux qui la commentent? La blague est inoffensive; le réveillé referme sa fenêtre, se recouche et s'il a le caractère un tant soit peu bien fait, il est obligé de sourire de la farce dont il a été la victime — oh combien!

Hélas! il s'est trouvé samedi soir un renier neurosténique, paraît-il, dans tous les cas, bigrement chatouilleux et féroce ment coléreux pour riposter par des coups de revolver à une de ces plaisanteries.

Un jeune étudiant de 19 ans a été touché; une heure après, il était mort.

Partis joyeux, contents de leur sort, des jeunes gens dont la turbulence gailé et les plaisanteries un peu épiques étaient inoffensives, durent ramener chez une pauvre mère affolée le cadavre d'un de leurs camarades victime de sa bonne humeur.

Le renier peut arguer de neurosténie pour justifier son geste violent; mais on trouvera que sa maladie, sa susceptibilité sont bien dangereuses pour lui sans doute, mais surtout pour les autres.

Certainement, les jeunes gens eurent tort de choisir ce malade comme victime de leur plaisanterie: mais savaient-ils que le caractère de ce renier réveillé, fut aussi mauvais? Connaissaient-ils même ce renier? Non certes. C'est au hasard de leur ballade nocturne que ces noctambules se sont arrêtés devant sa porte comme ils s'étaient arrêtés devant la porte d'autres personnes qui encaissèrent la plaisanterie et se contentèrent au pis, de jeter le contenu « de leur vase » sur la tête des jeunes plaisantins.

CHRONIQUE LOCALE

M. L.-J. MALVY MINISTRE DU COMMERCE

Le nouveau ministère est constitué, et c'est avec plaisir que les républicains du Lot ont vu que le portefeuille du commerce et des P. T. T. avait été attribué à notre ami M. L.-J. Malvy, le distingué député de Gourdon.

M. Malvy a déjà été sous-secrétaire d'Etat deux fois: le 3 mars 1914, M. Monis lui confia le sous-secrétariat à la justice et M. Cailhau, qui succéda à M. Monis, le sous-secrétariat à l'intérieur qu'il conserva jusqu'en janvier 1912.

Aujourd'hui c'est comme ministre de l'important département du commerce et des P. T. T. que M. Malvy revient au pouvoir.

Nous l'en félicitons très vivement.

La réaction ne manquera pas de prendre à partie le jeune ministre, naturellement désigné à la haine cléricale par sa loyauté, sa sincérité et sa valeur politique.

Radical-socialiste. M. Malvy a toujours défendu avec énergie le programme politique sur lequel il a été élu, et à la Chambre ses interventions nettement républicaines, soit sur la séparation, soit sur les questions fiscales, l'ont, depuis longtemps, mis en vedette.

Les démocrates du Lot saluent avec joie le nouveau ministre qui continuera dans le Cabinet de gauche, que préside M. Doumergue, l'œuvre d'action sociale qu'il a toujours énergiquement soutenue.

Et c'est avec fierté que notre département se voit représenté une fois de plus dans le Gouvernement.

Il y a un an, M. Malvy faisait partie du ministère; hier encore, M. de Monzie était sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande. Aujourd'hui M. Malvy revient au pouvoir, et nous croyons pouvoir ajouter qu'il ne tenait qu'à lui de revenir comme ministre de l'Intérieur.

Mais tirer des coups de revolver dans le tas, la nuit, alors qu'aucun danger ne menace, c'est de la part du réveillé l'acte d'un méchant, d'une brute féroce.

Un dicton affirme que les meilleures plaisanteries finissent souvent très mal. Hélas! l'incident qui s'est produit samedi à Toulouse, semble prouver tristement que ce méchant dicton est malheureusement trop vrai.

LOUIS BONNET.

Ecole primaire supérieure

M^{lle} Mallet est nommée institutrice adjointe à l'école primaire supérieure de Montcuq, en remplacement de M^{lle} Manaudas, nommée à Foix.

Gendarmerie

M. Dedieu Arthur, canonnier au 2^e régiment d'artillerie coloniale est nommé gendarme à cheval et affecté à la Compagnie du Lot.

Fausse monnaie

Depuis quelques jours, il circule dans notre région un bon nombre de pièces fausses de 2 francs et de 5 francs. Les premières sont à l'effigie de la « Semeuse », et les autres du type « République », triple allégorie, et portent la date 1873.

Toutes ces pièces sont facilement reconnaissables d'abord par leur couleur plus foncée qui trahit le plomb ou l'étain dont elles sont composées, et ensuite par leur défaut de dureté et de résistance qui permet de les rayer sans grand effort; en outre, leur poids est très inférieur à celui des pièces en argent: les écus ne pèsent, en effet, que 16 à 17 grammes au lieu de 25.

Nos lecteurs de la région feront donc bien d'y regarder de près.

Classe 1900

Une réunion des hommes de la classe 1900 a eu lieu samedi soir dans une salle de l'hôtel de ville. Nombreux étaient les camarades qui avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

Après la constitution d'un bureau provisoire, l'organisation d'un grand banquet a été décidée. Une nouvelle réunion pour la désignation du bureau définitif et la fixation de la date du banquet aura lieu mercredi prochain, 10 décembre, à 20 h. 30 à l'hôtel de ville.

Tous les camarades de la classe 1900 résidant à Cahors sont priés d'y assister.

Le bureau provisoire.

Appréciations agricoles

D'après les rapports des professeurs départementaux d'agriculture, l'Officiel publie des appréciations sur chacune des récoltes.

Voici ces appréciations:

Pommes de terre. — La levée a été mauvaise par suite de la sécheresse du printemps. En un grand nombre d'endroits les cultures ont été attaquées par la maladie. Les rendements, sauf dans le Lot, sont inférieurs à la moyenne.

Topinambours. — Dans le Lot, la récolte est moyenne. Les surfaces cultivées sont en légère augmentation.

Betteraves fourragères. — Les rendements sont moyens ou inférieurs à la moyenne. Les pluies du printemps et la sécheresse de l'été ont préjudicié aux cultures. On constate dans le Lot une augmentation des surfaces ensemencées.

Rutabagas, navets et choux fourragères. — Dans le Lot, le rendement est moyen ou inférieur à la moyenne.

La végétation est en retard.

Prairies, fourrages verts annuels. — Les rendements se sont trouvés diminués par suite de la sécheresse de l'été.

Tabac. — La production, dans le Lot, est inférieure à celle d'une année moyenne.

Récoltes en 1913

L'Officiel publie les résultats approximatifs des récoltes en 1913.

Voici pour le Lot les résultats suivants:

Pommes de terre. — Surfaces ensemencées: 21.550 hectares; quantités récoltées: 1.293.000 quintaux.

Topinambours. — Surfaces ensemencées: 1.100 hectares; quantités récoltées: 68.000 quintaux.

Rutabagas et navets. — Surfaces ensemencées: 950 hectares; quantités récoltées: 95.000 quintaux.

Choux fourragères. — Surfaces ensemencées: 1.400 hectares; quantités récoltées: 17.000 quintaux.

Betteraves fourragères. — Surfaces ensemencées: 5.430 hectares; quantités récoltées: 814.500 quintaux.

Prairies artificielles. — Surfaces ensemencées: 21.750 hectares; quantités récoltées: 652.500 quintaux.

Prairies temporaires. — Surfaces ensemencées: 1.220 hectares; quantités récoltées: 36.600 quintaux.

Fourrages verts. — Surfaces ensemencées: 4.100 hectares; quantités récoltées: 1.025.000 quintaux.

Prés naturels. — Surfaces ensemencées: 33.490 hectares; quantités récoltées: 1.172.150 quintaux.

Situation agricole

L'Officiel publie la situation des cultures en 1913.

Voici pour le Lot les renseignements publiés:

Pour le blé d'hiver, le méteil, le seigle, l'avoine d'hiver, les prés naturels, les fourrages verts annuels, la situation est bonne.

Pour les prairies temporaires, la situation est passable.

L'Officiel publie, d'après les rapports des professeurs d'agriculture, les renseignements suivants sur la situation agricole du Lot, à la date du 1^{er} décembre 1913.

« Les pluies fréquentes du mois de novembre ont retardé les travaux, principalement la récolte des céréales et les semailles d'automne. Les semailles s'exécutent d'une façon lente, mais dans d'assez bonnes conditions; les premiers semis lèvent bien, la germination est rapide. Les fourrages verts annuels (vesces, seigles, fèves), se développent d'une manière satisfaisante. »

ACTE D'ACCUSATION

Le nommé Pierre Ferrari, âgé de vingt ans, garçon de café, né le 19 septembre 1893 à Paris, XI^e arrondissement, abandonnant son service de garçon de café au mois de juillet dernier, quittait Paris et se rendait dans le Lot, auprès de ses parents, tout d'abord dans la commune de Sousseyrac, et ensuite dans celle de Labatude, arrondissement de Figeac. Il ne se livra à aucun travail dans ces deux localités, et peu de temps après son arrivée, des vols y furent commis au préjudice de divers propriétaires. Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur l'accusé. Mis en état d'arrestation en septembre, il a commencé à nier toute culpabilité, mais il n'a pas tardé à entrer dans la voie des aveux sur tous les faits qui lui sont reprochés. Parmi les soustractions frauduleuses retenues à sa charge frauduleusement retenues à sa charge de simple délit ont été déjà déferées à la correctionnelle et ont valu à l'accusé trois mois de prison avec sursis. Les autres, par les circonstances qui les ont accompagnées, constituant des vols qualifiés, ont motivé le renvoi devant la cour d'assises.

Le 6 août, l'accusé pénétrait dans la maison du sieur Pougade, à Abzac, commune de Sousseyrac, en montant sur le toit, y pratiquait une ouverture et entra à l'intérieur, où il fracturait, à l'aide d'une pelle à feu, des armoires et tiroirs, dans l'intention déclarée de découvrir les économies que Pougade avait la réputation de posséder. Ne trouvant pas d'argent, il prit une certaine quantité de charcuterie.

Le surlendemain 8 août, il escada une fenêtre donnant dans le grenier du sieur Barrès propriétaire à Lavitarelle, et de là s'introduisit dans la maison du sieur Lherm, où il déroba une somme de 13 francs.

Ces méfaits accomplis, Ferrari, feignant de repartir pour Paris, se rendit chez un de ses oncles, à Labatude, le 7 décembre. Il escada à son tour une fenêtre du premier étage de la maison du sieur Ferrand, propriétaire au hameau de Fayon, enlevait un carreau, s'introduisait dans une pièce, où il s'empara d'une somme de 12 francs qui se trouvait dans un buffet.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires mais c'est pour satisfaire ses goûts de dépense qu'il a commis les vols dont il s'est rendu coupable.

Le président procède à l'interrogatoire de l'accusé, qui reconnaît les trois vols, ainsi que les circonstances aggravantes.

Six témoins à charge sont entendus, qui viennent reproduire les déclarations de l'accusé.

Après une suspension d'audience, le procureur, dans un réquisitoire serré, demande au jury de rendre un verdict sévère maintenant les circonstances aggravantes.

M^e Gisbert prend la défense de Ferrari. S'appuyant sur le passé de l'accusé, il prie le jury de rapporter un verdict d'indulgence et de pitié.

Après délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif, écartant les circonstances aggravantes et accordant les six mois de prison atténuantes.

La Cour prononce contre Ferrari la peine de huit mois de prison, qui se confondra avec la peine précédemment infligée par le tribunal de Figeac.

Audience du 9 décembre

Affaire abbé Lavergne — Attentats aux meurs

A l'audience de mardi comparait devant le jury le curé Lavergne, âgé de 54 ans, desservant de Labatude, sous l'inculpation d'attentats aux meurs sur des fillettes âgées de moins de 13 ans.

L'audience est ouverte à 11 heures sous la présidence de M. Marquis-Sébie, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, président et Belvès, juge au Tribunal civil de Cahors.

M. Lacomme, substitut, soutient l'accusation; M^e Gisbert est assis au banc de la défense.

Il est procédé un tirage au sort du jury et à l'appel des témoins.

Ces formalités remplies, M. Bohnéous donne lecture de l'acte d'accusation.

FEUILLETON DU Journal du Lot 203

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXVIII

Les souvenirs du général

La lutte recommencera bientôt, et quelle en sera l'issue?... Dieu seul le sait... L'avenir m'effraye, mais s'il ne menace que moi seul je le subirai sans une plainte et sans un murmure... voilà pourquoi je désire que le mariage de Raoul et de Blanche soit célébré le plus promptement possible...

— Vous me rendez bien heureux monsieur le comte, en hâtant le bonheur de celui qui est pour moi comme un fils!...

— Je n'ai quelques heures de véritable repos, je le sens bien, reprit le général, que lorsque ce mariage aura reçu la double et irrévocable consécration de la loi et de la religion...

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— Je vous le répète, fit-il ensuite, à quoi bon?... Je sais ce que vous valez, je connais la générosité de votre cœur... J'approuve d'avance toutes les dispositions, quelles qu'elles soient, que vous trouverez bon de prendre... Maintenant, mon ami, allez... Je suis heureux de votre présence, mais j'ai hâte de penser que vous vous occupez de la réalisation de mes désirs... La vieillesse est impatiente... ajouta le général en souriant, impatient comme l'enfance... et vous savez bien qu'on m'accuse de revenir à l'enfance... je vous verrai demain, n'est-ce pas?...

— Oui, monsieur le comte... — Eh bien! mon ami, à demain... Ces derniers mots renfermaient un congé formel.

Marcel les comprit bien ainsi, et cependant il ne fit pas un mouvement pour s'éloigner.

Sa contenance exprimait un embarras étrange, une indécision presque inexplicable à son âge et dans sa position.

— Monsieur le comte... balbutia-t-il, avant de quitter ce château... je voudrais...

— Quoi donc? — Vous parler... — Eh bien! qui vous en empêche?... ne suis-je pas toujours prêt à vous entendre?... Mais pourquoi cet air ému? pourquoi cette physionomie inquiète?... Mon Dieu, mon

ami, vous m'effrayez!... Ayez-vous donc quelque malheur à m'apprendre?...

— Non, monsieur le comte, mais une crainte me retient... me fait hésiter... me trouble... — Une crainte?... — Oui... — Laquelle?... — Celle de faire revivre par l'indiscrétion de mes paroles une blessure mal cicatrisée peut-être... de raviver en vous des souvenirs funestes et douloureux... — On eût pu croire que l'ombre d'un nuage passait en ce moment sur le visage de M. de Presles et le rembrunissait tout à coup.

— Vous parlez de blessure encore ouverte... vous parlez de douloureux souvenirs... murmura-t-il, bien des blessures ont fait saigner mon cœur... beaucoup de mes souvenirs sont funestes!... expliquez-vous, mon ami, que voulez-vous dire?...

— Je veux vous rappeler une date, prononcée par vous il y a quelques heures à peine... — Une date? répéta le général en tressaillant.

— Celle de la nuit du 10 mai 1830... — M. de Presles se renversa dans son fauteuil, comme s'il eût été rejeté en arrière par une commotion inattendue. En même temps son visage exprimait une horrible angoisse.

Mais presqu'aussitôt il se remit et,

faisant sur lui-même un violent effort pour paraître calme, il répondit :

— En effet, je me souviens d'avoir rappelé cette date, et ce fut celle d'une nuit d'épouvante et de désolation... — Pour vous, monsieur le comte?...

— Pour moi, comme pour tous ceux qui virent l'accomplissement du plus monstrueux, du plus inouï de tous les crimes... — Le crime avait eu des témoins? s'écria Marcel avec stupeur.

— Ignorez-vous donc que dans la nuit du 10 mai 1830, la villa du comte de Salbert, où l'élite de l'aristocratie provençale se trouvait réunie pour une fête, fut envahie par une bande de démons échappés du bagne de Toulon qui laissèrent après eux l'incendie, la dévastation, l'assassinat?... Ignorez-vous donc que le lendemain plus de vingt familles étaient dans le deuil... — Mais, demanda Marcel avec un redoublement d'hésitation, n'eût-on point à déplorer, dans cette nuit fatale, d'autres crimes, d'une autre nature... — Je ne vous comprends pas, fit le général d'une voix brève et sèche, en passant sa main sur son front, tandis qu'une sorte d'égarément se lisait dans son regard.

— Vous avez parlé d'une femme... d'une femme que l'on croyait morte... vous avez dit: elle était vivante... vivante, mais déshonorée!...

M. de Presles, le visage contracté, livide, décomposé, se souleva à demi dans son fauteuil.

— C'est vrai... oui, c'est vrai... murmura-t-il, j'ai dit cela... oui, je l'ai dit... — Et vous savez qu'elle était cette femme?... cette malheureuse femme?... cette victime d'un misérable?... — Que vous importe? demanda M. de Presles en attachant sur Marcel un regard acéré et soupçonneux. Oui, reprit-il avec animation, que vous importe, et pourquoi me demandez-vous cela?...

Marcel s'arma de courage, et il répondit :

— Parce que, si vous connaissez la victime, moi je connais le coupable... Les yeux du général étincelaient.

Une brusque contraction de ses traits donna soudain à son visage une expression horriblement menaçante.

— Ainsi, s'écria-t-il, le lâche coquin, l'infâme bandit vous a fait l'aveu de son crime?...

— Oui, murmura le comte, et il m'a dévoilé en même temps les remords qui déchirent son âme et qui font de son existence une intolérable torture... — Il souffre donc! ah! Dieu est juste! puisse-t-il souffrir mille fois plus encore!...

